

Questions orales

Alors que nous voulons respecter l'opinion des provinces, voici que les promoteurs du statu quo au Canada veulent que rien ne change.

Si le député de Saint-Hyacinthe me dit que je dois avoir recours aux pouvoirs fédéraux, on peut régler ça en deux minutes. Toutefois, je suis tellement gentil que le député reproche au premier ministre fédéral de trop consulter. Franchement, c'est le monde à l'envers!

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, on apprend ce matin dans les journaux que le groupe d'experts chargé de faire des recommandations au ministre du Développement des ressources humaines sur la réforme des programmes sociaux recommande, dans un rapport qui est maintenant devant le Cabinet, de couper jusqu'à six milliards de dollars supplémentaires au programme d'assurance-chômage, ce qui aurait comme effet de rendre inéligibles aux prestations plus d'un demi-million de chômeurs.

Le ministre du Développement des ressources humaines s'engage-t-il, dès ce matin, à rejeter d'emblée cette recommandation odieuse qui vise une fois de plus à réduire le déficit du gouvernement fédéral sur le dos des chômeurs et des plus démunis?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai dit hier que ce que les journaux rapportaient n'étaient que des suppositions et des hypothèses. Je n'y porte aucune attention. J'invite le député à faire de même.

[Français]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, doit-on comprendre de la réponse du ministre que la seule façon qu'il a trouvée pour réduire le nombre de chômeurs, c'est de les transférer à l'aide sociale?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Non, monsieur le Président.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Récemment, le ministre a parcouru le pays pour dire aux collectivités autochtones que si elles souhaitent l'autonomie gouvernementale, elles doivent signer les ententes pertinentes. Notre parti croit qu'il y a de nombreuses questions graves que le

gouvernement n'aborde pas dans sa façon suicidaire d'aborder l'autonomie gouvernementale.

Le ministre va-t-il cesser de conclure à fond de train ces ententes et s'assurer qu'aucun autre accord n'est signé tant que tous les citoyens concernés n'auront pas été pleinement consultés et qu'on ne connaîtra pas en détail le coût de chaque entente?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est une question très vaste qui ne porte sur aucun point précis, mais je suis disposé à y répondre de cette façon.

Comme le député, je me préoccupe des coûts et de la nécessité de rendre des comptes. Je suis disposé à collaborer avec le Parti réformiste à cette fin.

Cependant, si le député trouve bon qu'on ait retenu notre comité jusqu'à 6 heures ce matin à aucune fin utile, alors qu'il ne compte pas sur moi.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le fait que le gouvernement croit que le Cabinet devrait être le mécanisme de règlement des différends dans le cadre de ces ententes me donne à penser qu'il veut seulement maintenir le système paternaliste actuel.

Le ministre va-t-il supprimer toute ingérence politique et partisane dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale et établir un organisme autonome pour s'occuper du règlement des différends?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Là encore, monsieur le Président, cela reflète des différences dans la façon d'aborder les problèmes et dans nos idéologies respectives. Nous collaborons avec les autochtones.

Je tiens à rappeler au député que nos techniques varient à cet égard. La première question que vous avez posée à la Chambre comprenait 58 mots et huit étaient désobligeants à l'égard de ceux-là mêmes que vous prétendez vouloir défendre aujourd'hui.

• (1125)

Le Président: Je rappelle à tous les députés que les questions et les réponses doivent être adressées à la présidence. Je donne la parole au député d'Athabasca.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire. La réponse était très intéressante. Si le ministre avait vraiment le sens des responsabilités, il serait allé témoigner devant le comité pour défendre sa propre loi.

Nous avons entendu des témoins que cette entente inquiétait beaucoup, et le ministre a eu l'arrogance de ne pas tenir compte de leurs inquiétudes. Si le ministre ne défend pas son projet de loi, défendra-t-il ses raisons d'avoir complètement abdiqué ses responsabilités, et son apparent mépris du processus démocratique? Qu'a-t-il à dire. . .